

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Programme 2016 d'intervention des Forestiers Sapeurs - Convention type pour la réalisation des opérations-pilotes de débroussaillage au bénéfice des communes et A.S.L

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le programme 2016 de travaux à réaliser par les six unités de Forestiers Sapeurs du Département pour une superficie totale de 2 798 hectares à traiter, dont 6 hectares d'opérations-pilotes de débroussaillage,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les communes et Associations Syndicales Libres les conventions nécessaires à la mise en œuvre des opérations-pilotes de débroussaillage conformément au modèle annexé au rapport.

Les recettes estimées à 2 016,00 € T.T.C. seront imputées au chapitre 74 du budget départemental, au titre de la contribution aux frais de fonctionnement liés à l'utilisation d'engins et/ou d'outils mécanisés fixés à 336,00 €/hectare.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**